

Initiatives ministérielles

En ce qui concerne la question de la certitude, nous devons préciser clairement ce que sera l'avenir des autochtones dans ce pays. J'ai ici un document intitulé *Sovereign Injustice—the Forcible Inclusion of the James Bay Crees and Cree Territory into a Sovereign Quebec*. Il concerne l'inclusion forcée des Cris de la Baie James et du territoire cri dans un Québec souverain. À la page 5, il est question de la modification unilatérale des traités autochtones:

Les revendications territoriales actuelles prévoient un accord fédéraliste permanent et concernent les gouvernements fédéraux et québécois (ainsi que les peuples autochtones). Comment un gouvernement péquiste peut-il prétendre qu'il serait légal ou légitime pour un Québec sécessionniste de modifier unilatéralement les traités existants avec les peuples autochtones du Québec? Sur quoi le gouvernement québécois se base-t-il pour prétendre qu'il peut simplement assumer les obligations des traités fédéraux existants et pour déterminer unilatéralement que le gouvernement canadien ne serait plus partie aux traités en question?

Cette question a beaucoup à voir avec la certitude. Les autochtones considèrent ce pays comme leur patrie. Comme mon collègue, le député de Churchill, l'a indiqué tout à l'heure, ils estiment avoir un droit inaliénable sur ce pays. Ils ne peuvent être séparés de ce pays parce que c'est le Créateur qui les a mis ici. Ils ne viennent de nulle part ailleurs.

Les traités peuvent être interprétés de diverses façons dont certaines sont très spirituelles. Il ne s'agit pas seulement d'une analyse juridique. Un traité représente aussi l'engagement spirituel des autochtones face aux traités.

La situation en Colombie-Britannique était très différente. La question territoriale n'a jamais été résolue avant le peuplement. C'est pourquoi la situation actuelle présente des défis qui n'existaient pas au moment où les premiers traités ont été conclus. Il y a eu beaucoup de développement en Colombie-Britannique. Ces tentatives de partenariat n'ont pas toujours existé.

Aucune entité, que ce soit au Canada ou dans le monde entier, ne croit pouvoir exister sans partenaires.

• (1540)

Les collectivités autochtones voient, dans une bon mesure, les avantages que présentent ces partenariats et cette concertation de groupes d'un bout à l'autre du pays, notamment en Colombie-Britannique, dans les îles de la Reine-Charlotte. Dans le Haida Gwaii, nous avons le tout premier modèle biculturel: une fiducie Haida Gwaii. Il s'agit d'un fonds établi par des autochtones et d'autres personnes à la suite d'une entente intervenue entre le gouvernement fédéral, les provinces, l'industrie et les peuples autochtones.

Ce genre de chose est possible, quoique difficile. Personne n'osera venir dire à quelqu'un qui connaît le moindrement la négociation que c'est simple ou facile. Ce n'est ni simple ni facile, mais néanmoins nécessaire. Il faut s'attendre à des débats houleux. Il faut que le dialogue tienne du défi.

L'un des défis est justement la nécessité pour le gouvernement de défendre l'intérêt public et celui des tiers à la table de négociation. Je peux vous dire que le comité consultatif sur la négociation de traités défend très bien les intérêts des tiers. La députée d'Edmonton-Est vient d'ailleurs d'en citer la liste. Cela prouve

que ce comité concilie équité et représentation. Au sein de ce comité, on ne dissimule rien, ni ne trame de complot. Les travaux sont ouverts et très transparents.

Le Canada reconnaît le besoin de consulter les tiers et de renseigner le public, si l'on veut que les traités soient à la fois durables et bénéfiques pour tous les Canadiens. Certains de mes collègues et moi avons rappelé à plusieurs reprises l'importance de la transparence dans la négociation de traités. Comment pouvons-nous, en tant que gouvernement, arriver à relever les défis qui se posent de façon générale dans les domaines de la fiscalité, de la santé, de l'éducation, de la justice, de la police, des droits de chasse et de pêche, pour ne nommer que ceux-là, sans processus adéquat?

Cette année, on pourra compter sur ce processus de négociation, qui aidera beaucoup. Quoiqu'il en soit, nombre de personnes continuent de croire à tort que le processus de conclusion de traités employé en Colombie-Britannique est caractérisé par la dissimulation et la conspiration, que l'on ne dit pas toute la vérité et qu'une entente spéciale est en train de se négocier en secret. Ce n'est pas le cas. Cette conviction repose sur le manque de conscientisation, de compréhension et de compassion. Il en serait tout autrement si les gens étaient aussi bien informés qu'ils le devraient.

On comprend beaucoup mieux quand on est informé. Cela paie de lire et de remonter à la source pour négocier avec les personnes intéressées. Allez donc les voir. C'est comme ça que ça se passe au Canada.

Le processus de négociation de traités dirigé par la Commission des traités de la Colombie-Britannique n'a absolument rien à voir avec des ententes conclues en coulisse ou en secret. Le processus peut difficilement être plus ouvert et transparent qu'il ne l'est en Colombie-Britannique aujourd'hui.

En effet, nous avons mis en place un comité consultatif pour la négociation de traités, qui regroupe 31 organismes représentant les principaux secteurs économiques de la province. J'admets qu'à un moment donné, ce groupe imposait des règles de confidentialité. Ce n'est pas rare. Cela se produit quand les gens se penchent sur des questions qui, selon eux, justifient une telle façon de procéder.

Mais, aujourd'hui, quand on fournit au gouvernement des conseils sur des traités qui font l'objet de négociations dirigées par la Commission des traités de la Colombie-Britannique, un protocole de transparence s'applique. D'ailleurs, plusieurs des récentes séances du comité consultatif se sont déroulées en présence des médias et il en sera probablement ainsi à l'avenir. Comment pourrait-on être plus transparent?

Les négociateurs locaux et régionaux rencontrent régulièrement les comités consultatifs régionaux et locaux pour discuter des questions soumises à la table de négociation des traités. Bien sûr, ces rencontres font partie du processus de consultation et permettent à la population et aux intéressés d'avoir accès direct aux négociateurs. Cette accessibilité est une autre façon de montrer à la population qu'il n'est pas question de conspiration ou de dissimulation. C'est un partenariat.